

Communiqué de presse

Le 12 juin 2020

PASS + DEVIENT PASS + HAUTS-DE-SEINE - YVELINES

**Politique en faveur de la jeunesse :
Le dispositif altoséquanais s'étend à tous les jeunes du territoire
de leur entrée en 6^e à leur majorité**

Inscriptions à partir du 15 juin 2020 sur www.passplus.fr

À la rentrée 2020-2021, le Pass + prend un nouvel essor. En effet, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Hauts-de-Seine ouvre son dispositif à tous les jeunes des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, de l'entrée en 6^e jusqu'à leur majorité. En plus des collégiens des deux départements, ce sont donc tous les jeunes de plus de 15 ans domiciliés ou scolarisés sur le territoire interdépartemental qui pourront profiter de cette aide, quel que soit leur statut (lycéen, apprenti...). Ce sont ainsi plus de 300 000 jeunes qui pourront bénéficier de cette carte à puce offrant un porte-monnaie électronique destiné aux activités sportives et culturelles approvisionné par les Départements, des bons plans sur le territoire interdépartemental, permettant l'accès à la restauration scolaire de certains collèges des Hauts-de-Seine et un service de soutien scolaire en ligne totalement gratuit pour les collégiens.



Cette extension s'inscrit dans le cadre de la démarche de rapprochement des Hauts-de-Seine et des Yvelines, qui vise à tirer parti des meilleures initiatives de chacun des deux Départements. Cette initiative participe également, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, à la relance économique avec un soutien financier accru à la population ainsi qu'aux acteurs du monde sportif et culturel du territoire interdépartemental.

Depuis 2005, le Département des Hauts-de-Seine proposait à tous les collégiens domiciliés ou scolarisés sur son territoire, ainsi qu'aux jeunes de 12 à 16 ans inscrits dans des établissements spécialisés, le Pass + Hauts-de-Seine. Permettant l'accès au restaurant scolaire pour ses 66 collèges altoséquanais en délégation de service public (DSP), il donnait accès chaque année à davantage de services pour les élèves.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le Pass + devient interdépartemental et couvre l'ensemble des territoires des Hauts-de-Seine et des Yvelines. **Les familles peuvent s'inscrire au dispositif à partir du 15 juin pour les collégiens et à compter du 7 septembre pour les jeunes de 15 à 18 ans, et durant toute l'année scolaire sur www.passplus.fr** Elles disposent dans leur compte Pass + d'un tableau de bord leur permettant de suivre, d'une part, l'avancement de leur dossier et d'autre part, l'état de leurs droits pour chaque jeune.

Les avantages du Pass + Hauts-de-Seine – Yvelines

- **Deux porte-monnaie électroniques valorisés à hauteur de 80 € pour les jeunes non boursiers et 100 € pour les jeunes boursiers**, pour la pratique d'activités culturelles et sportives sur les deux territoires. Les familles décident elles-mêmes de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport. 1 200 organismes sont affiliés au dispositif ; avec l'extension aux Yvelines, plusieurs centaines d'autres partenaires sont en train de rejoindre le Pass +,
- **Une carte à puce**, véritable carte d'identité du jeune. Elle est le badge d'accès au restaurant scolaire pour les 66 collèges des Hauts-de-Seine en délégation de service public (DSP),
- **Un soutien scolaire en ligne totalement gratuit de la 6^e à la 3^e pour tous les collégiens des Hauts-de-Seine et pour les élèves des collèges publics des Yvelines via leur Environnement Numérique de Travail (ENT). Ce service s'est révélé particulièrement utile en période de crise sanitaire puisque près de 30 000 collégiens l'ont utilisé, soit une augmentation de près de 50% par rapport à l'an dernier.** Les collégiens ont à leur disposition 4 000 cours vidéo, 20 000 fiches de cours, 100 000 exercices interactifs, 700 illustrations animées et 2 500 sujets corrigés,
- **Des bons plans proposés par les Départements** sous la forme d'invitations ou de réductions pour des événements sportifs ou culturels, pour favoriser l'accès aux structures interdépartementales (Musée du Domaine départemental de Sceaux, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups-Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry, Musée départemental Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt) et des partenaires.

Le Pass + est ainsi un dispositif de soutien financier direct aux familles mais aussi un dispositif éducatif et citoyen d'incitation des jeunes à la pratique d'activités sportives et culturelles. Il participe intrinsèquement à l'amélioration du vivre-ensemble dont la société a besoin. Il constitue par ailleurs un soutien indirect aux organismes sportifs et culturels via une redistribution des flux financiers sur le territoire favorisant la vie associative locale. Le Pass + accompagne le jeune tout au long de sa scolarité dans les établissements secondaires, et ce, jusqu'à l'âge de 18 ans. Il fédère l'ensemble de l'offre numérique éducative des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines envers les jeunes.

Le Département des Hauts-de-Seine reporte les soldes des porte-monnaie électroniques du Pass + non-consommés cette année sur la dotation de l'année 2020-2021

Les 66 000 collégiens inscrits au Pass + Hauts-de-Seine en 2019-2020 verront le montant de leurs porte-monnaie électroniques non dépensé cette année, en raison de la crise sanitaire, s'ajouter au montant de 80€ (et 100€ pour les boursiers) qui leur sera attribué à la rentrée 2020-2021.

Cette mesure reflète le soutien du Département des Hauts-de-Seine envers le pouvoir d'achat des familles pour l'année à venir, mais également indirectement envers les organismes affiliés puisque les bénéficiaires disposeront d'une aide d'un montant plus élevé et seront potentiellement plus enclins à s'inscrire à une activité sportive ou culturelle.

Contact presse

Marion DEBAIN

tél. : 01 47 29 36 69

courriel : mdebain@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr